



Divorce amiable de façon la plus "légère" possible

Par **lucjeanlouis**, le **25/11/2011** à **23:00**

Bonjour,
quelles sont les obligations minimum afin de divorcer à l'amiable le plus simplement et rapidement possible, cad avec absence maximum de contraintes et/ou de contrariétés, moindre frais, etc.. Est on obligé d'avoir un avocat, si oui peut il être nommé d'office?
Vous remerciant par avance de votre réponse.
luc JEAN-LOUIS

Par **corimaa**, le **25/11/2011** à **23:10**

Le mieux c'est un divorce à l'amiable avec un avocat commun, ce qui réduit les frais. Vous prévoyez tout ensemble avant, et vous n'avez plus qu'à faire enterminer vos accords